



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

SEANCE DU 28 février 1997

Conseillers en exercice : 45

Votants : 43

Convocation du Conseil Municipal :
le 17 Février 1997

Affichage du Compte-Rendu Sommaire :
le 3 Mars 1997

**Evolution du réseau d'interconnexion des bâtiments municipaux
suite au déménagement des services dans le cadre de la
construction du nouvel hôtel administratif communal**

[\[Annexe\]](#)

Président :

M. Bernard BELLEC - Maire de Niort

Présents :

Adjoints :

M. Claude PAGES, M. Robert LEON, Mme Geneviève PERRIN-GAILLARD,
M. Alain BAUDIN, M. Gérard GAUDUCHON, Mme Marie-Josèphe SOULISSE,
M. Jean-Claude ALAZARD, Mme Nadine PINSON, M. Jean-Robert BEJUGE,
M. Gilles FRAPPIER, Mme Françoise GAILLARD, M. Jacques LAMARQUE

Conseillers :

M. Christian RIBBE, Mme Maryse ROUZIER, M. Paul SAMOYAU,
M. Luc DELAGARDE, Mme Danielle RICHARD, M. Michel GENDREAU,
Mme Claire MINALI-BELLA, Mme Chantal BARRE, Mme Françoise BILLY,
M. Gérard NEBAS, M. Patrick ARNAUD, Mme Patricia LUCAS,
Mme Madeleine CHAIGNEAU, M. Jean-Michel PASSERAULT,
Mme Christiane FASILLEAU, M. Pierre STEVENET, M. Pierre GUERIT,
Mme Janine LUCAS, M. Jean PILLET, Mme Jacqueline LEFEBVRE,
M. Frédéric ROUILLE, M. Claude VITELLINI, M. Michel RIVALLIN,
Mme Catherine REYSSAT, Mme Marie-Cécile MORISOT, M. Guy-Marie GUERET

Secrétaire de séance : Guy-Marie GUERET

Excusés ayant donné pouvoir :

Mme Jeanine BIMES donne pouvoir à M. Bernard BELLEC.
Mme Geneviève RIZZI donne pouvoir à M. Claude PAGES.
M. Hervé LAMPIN donne pouvoir à M. Jean PILLET.
Mme Ségolène ROYAL donne pouvoir à Mme Françoise GAILLARD.

Excusées :

Conseillers :

Mme Annie COUTUREAU, Mme Christiane ROUSSELLE

Monsieur Jean-Claude ALAZARD, Adjoint au Maire, expose :

Mesdames et Messieurs,

Sur proposition du Maire

Après examen par la Commission Générale,

Le déménagement des services qui a eu lieu pendant le mois de Décembre 1996 et la démolition des bâtiments abritant, d'une part, les Services Techniques et, d'autre part, les Directions des Ressources Humaines et du Développement économique modifient l'infrastructure existante d'interconnexion informatique à haut débit des postes de travail de ces services, et leurs liaisons avec les postes et les ressources situés à l'Hôtel de Ville.

Pour permettre à l'ensemble des services de continuer à bénéficier de conditions de travail aussi performantes qu'auparavant, France-Télécom doit mettre en service, sur les sites touchés, des liaisons en fibre optique permettant de véhiculer les débits nécessaires et qui viendront remplacer celles qui reliaient, dans le cadre du précédent contrat, l'Hôtel de Ville aux bâtiments démolis. Contrairement à l'opération de 1991 qui avait été programmée sur une durée initiale de 5 ans, l'opération présente se fait dans le cadre d'un contrat d'une durée de trois ans, calé sur la durée prévisionnelle des travaux. Ce contrat représente pour la Ville de Niort une dépense initiale d'investissement de 479.000 Francs hors-taxes, imputée à l'article 906.6531.2315 dans le cadre des crédits reportés, et une dépense mensuelle de 40.655,00 Francs hors-taxes, qui seront imputés dans les différentes imputations de gestion des coûts de télécommunications.

Le nombre de bâtiments Municipaux ainsi interconnectés à haut débit par fibre optique avec l'Hôtel de Ville sera ainsi porté à 7.

Il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir :

- Autoriser Monsieur le Maire ou l'Adjoint délégué à signer le contrat à intervenir avec France-Télécom.

LE CONSEIL ADOPTE

Pour :	43
Contre :	0
Abstention :	0
Non participé :	0

Pour le Maire de Niort
Bernard BELLEC
L'Adjoint Délégué

Jean-Claude ALAZARD